

AFFAIRE N° 8. - Expropriation de deux parcelles de terrain situées rue de Paris, appartenant au Syndicat Ecclésiastique.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité avait engagé des pourparlers avec le Syndicat Ecclésiastique en vue de l'acquisition de deux parcelles de terrain situées rue de Paris.

Ces parcelles de terrain, cadastrées sous les n° 42 et 63 de la section AL (emplacement de l'Evêché), sont destinées à la réalisation de parkings.

Cependant, il a été porté à notre connaissance que d'autres engagements auraient été pris sur ces terrains si bien qu'il est impossible d'opérer une transaction à l'amiable.

Je vous demande, en conséquence, de m'autoriser à engager la procédure d'expropriation pour l'acquisition des deux parcelles de terrain appartenant au Syndicat Ecclésiastique.

La dépense correspondante, soit 102 000 000 Frs CFA, sera couverte par l'emprunt du même montant contracté auprès de la CAISSE d'EPARGNE et de PREVOYANCE de la REUNION.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.